

Créneau choisi : le..... de à



FICHE D'INSCRIPTION ANNEE 2021 / 2022

Prénom :

Nom :

Nom du parent responsable :

Date de naissance :

Adresse :

.....

Téléphone portable des parents :

E-mail des parents :

Etablissement scolaire fréquenté :

Attestation des parents pour les mineurs :

Je, soussigné.e, autorise mon fils, ma fille, à participer aux cours de théâtre de cet atelier, et m'engage à ce qu'il ou elle respecte ces séances de travail avec assiduité durant toute l'année scolaire.

J'autorise les personnes encadrant mon enfant..... durant son activité au sein de l'association à contacter le SAMU ou à effectuer toute démarche d'urgence médicale afin de garantir sa santé. Je devrai en être informé.e le plus rapidement possible.

Je permets que des photographies de mon enfant soient réalisées durant les ateliers théâtre afin de permettre l'élaboration d'actions de promotion de l'association : affiches du spectacle, tracts, documents d'information. Toute autre utilisation de ces clichés sera soumise à mon accord préalable.

Responsabilité civile :

La responsabilité de l'association n'est engagée que durant les heures d'atelier ou de spectacles. En cas de retard du professeur, les parents sont tenus de rester avec leur enfant.

Il convient également de venir chercher l'enfant dès l'atelier terminé, afin d'éviter qu'il soit livré à lui-même.

Santé :

Problèmes éventuels à signaler (asthme, allergie...) :

Horaires / lieu :

L'école de théâtre des Trois Coups bénéficie de 4 lieux de répétition sur Pessac : le « chalet », au 30 rue Blaise Pascal / la salle de quartier de Sardine / la salle de quartier du Monteil / la salle de quartier de Noès.

Selon l'atelier et le type de répétition, l'adhérent.e pourra être amené.e – sur information - à changer exceptionnellement de lieu dans le courant de l'année.

Assiduité, comportement, possibilité d'exclusion :

L'adhérent.e inscrit.e s'engage à assister aux répétitions avec **assiduité**, à participer avec motivation aux ateliers, à apprendre son texte dans les temps, à **respecter** les autres et le matériel qui lui est confié.

Dans le cas d'une absence prolongée et injustifiée, ou d'un comportement nuisant à l'ensemble du groupe, le metteur en scène se réserve le droit de mettre un terme à la participation de l'adhérent.e au spectacle.

Cotisations :

Le paiement de l'adhésion à l'association et des cotisations doit être effectué avant la reprise des ateliers.

La somme totale de 225 euros (comprenant déjà l'adhésion annuelle de 20 euros) sera partagée en trois chèques (75 / 75 / 75 euros) remis lors de l'inscription et encaissés au début de chaque trimestre (octobre / janvier / avril).

L'adhésion annuelle est réduite à 15 euros pour un deuxième membre d'une même famille, 10 euros pour un troisième membre.

Aucun arrêt en cours d'année ne pourra faire l'objet d'un remboursement.

Si la situation sanitaire amenait l'association à ne pas pouvoir proposer d'alternative à la pratique de son activité, un remboursement pourrait alors être mise en place. Mais nous partons du principe que tout trimestre entamé serait dû. Nous espérons surtout ne pas en arriver là !

Je règle par chèques

Je règle via Helloasso

Séances d'essai :

L'association offre à chaque adhérent.e la possibilité de se rétracter au bout des **2 premières séances de l'année, à valeur d'essai**, quel qu'en soit le motif.

L'adhésion et les cotisations lui sont alors retournées sur simple demande de sa part.

Au-delà de cette période d'essai, l'adhérent.e s'engage pour l'année auprès de son groupe et de l'école.

Absence :

S'il y a lieu, **merci de bien vouloir signaler l'absence de votre enfant** auprès de son intervenante, notre responsabilité étant engagée.

La préparation d'un spectacle nécessitant la présence de chacun, il convient d'avoir une attitude assidue.

Costume :

Ce chapitre n'a de valeur que si la situation permet, évidemment, une utilisation de costumes et accessoires.

L'adhérent.e s'engage à prendre soin du costume qui lui est prêté. Par ailleurs, les costumes servant à l'ensemble des spectacles préparés par l'école, **le retour doit s'effectuer dès le soir du spectacle** (remis à la metteuse en scène). Toute dégradation de costume sera aux frais de l'emprunteur.se.

Mesures sanitaires exceptionnelles :

L'adhérent.e s'engage à respecter le protocole sanitaire mis en place par l'association : port du masque tant qu'il est obligatoire, désinfection avec du gel hydroalcoolique à l'arrivée dans la salle.

Comme l'enchaînement de nos nombreux ateliers ne permettent pas un décalage de 15 mn des horaires, les 7 premières ou dernières minutes de l'atelier donneront lieu à une aération du local avant l'arrivée ou après le départ d'un autre groupe. Une légère modification des horaires vous sera communiquée.

Si température et/ou symptômes il y avait, nous recommandons bien sûr à chaque adhérent.e responsable de ne pas venir participer à l'atelier ce jour-là.

En vous remerciant de votre confiance, nous vous souhaitons une excellente année théâtrale !

Fait à Pessac, le 2021

Signature de la Directrice



Signature de l'adhérent(e)

Signature des parents